



Séance du Mercredi 28 septembre 2016 à 19 heures

Commune de Tour de Faure– Salle des fêtes

Aujourd'hui, le mercredi vingt-huit septembre 2016, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Faure --Salle des fêtes

Etaient présents :52 titulaires dont 8 possédant une procuration9 suppléants

- TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (procuration de M. SINDOU Géraud), Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise (procuration de Mme LENEVEU Hélène), M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle (procuration de M. COLIN Henri), M. TESTA Francesco, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme HAUDRY Sabine,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC

M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy (procuration de M. FOURNIER Christian),
M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald (procuration de M. VIVIER Jean-Luc),
M. JARRY Daniel (procuration de Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie),

LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MERCUES

Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration de Mme LANES Bénédicte),

MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE

M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques (procuration de M. GILES Jérôme),
M. LAVAU Pascal,
M. ANNES Jean-Pierre,

- SUPPLEANTS :

BOUZIES
CAILLAC
COURS
FONTANES
LAROQUE DES ARCS
LHERM
MONTGESTY
ST MEDARD

Mme MARMIESSE Yvette,
M. MARTIN Caroline,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. CICUTO Daniel,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :25 titulairesBOUZIES
CAHORS

M. RAFFY Gilles,
 Mme BOUX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU
 Hélène, M. COLIN Henri, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M.
 DELPECH Bernard, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme
 LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,
 Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
 M. FOURNIER Christian,
 Mme LANES Bénédicte,
 Mme VALETTE Roselyne,
 M. CANCEIL Philippe,
 Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
 M. VIVIER Jean-Luc,
 M. PRADDAUDE Jean-Paul,
 Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
 M. CHATAIN Thierry,
 Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
 M. DIOT Fabrice,
 M. GILES Jérôme,

COURS
 CRAYSSAC
 DOUELLE
 FONTANES
 LABASTIDE DU VERT
 LABASTIDE MARNHAC
 MAXOU
 MECHMONT
 MERCUES
 PONTCIRQ
 PRADINES
 TRESPOUX-RASSIELS
 VERS

Etaient excusés ou absents :18 suppléants

BOISSIERES
 CABRERETS
 CALAMANE
 CIEURAC
 FRANCOULES
 GIGOUZAC
 LABASTIDE DU VERT
 LES JUNIES
 MAXOU
 MECHMONT
 NUZEJOULS
 PONTCIRQ
 ST CIRQ LAPOPIE
 ST DENIS CATUS
 ST GERY
 ST PIERRE LAFEUILLE
 VALROUFIE
 VERS

Mme GARRIGOU Isabelle,
 M. PAULIN Peter,
 M. FAURE Jean-Pierre,
 M. GARD Michel,
 M. COMBET Gil,
 M. OUVRARD François,
 Mme SOLIVERES Hélène,
 M. BARDINA Fabien,
 M. CHASTAGNOL Gérard,
 M. PONS Stéphane,
 M. BESSEDE Arnaud,
 M. SOULIER Yves,
 M. DECREMPS Frédéric,
 M. RAFFY Bernard,
 M. BERNIOT Pierre-Jacques,
 M. BONNET Frédéric,
 M. NICOLAON Patrick,
 M. DESROQUES Alain,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Développement touristique

Objet : Adhésion à Iter Vitis

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 28 septembre 2016
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Elisabeth ESPITALIE
Service : Développement touristique

Objet : Adhésion à Iter Vitis

Mesdames, Messieurs,

L'association Iter Vitis, les chemins de la vigne, réseau Européen, reconnu itinéraire culturel par le Conseil de l'Europe en 2009, valorise et met au jour le paysage culturel viticole du vieux continent, témoin de notre héritage européen commun.

Iter Vitis France relaie cette démarche à l'échelle de l'hexagone. La certification Iter Vitis permet la reconnaissance et la promotion des richesses culturelles du patrimoine viticole, tant matérielles qu'immatérielles qui jalonnent le territoire.

Les engagements d'Iter Vitis :

Mémoire du patrimoine européen

- Faciliter l'accès à l'information, notamment par le biais de l'interprétation du patrimoine
- Encourager la recherche scientifique
- Intégrer les populations locales dans la démarche
- Favoriser le dialogue culturel entre les populations urbaines et rurales

Visibilité et tourisme durable

- Faire connaître la diversité des territoires dans un contexte de destination touristique "Europe"
- Développer et faire connaître les territoires marginalisés par le tourisme de masse
- Contribuer au développement d'un tourisme culturel et durable en respectant trois piliers :
 - . Social : respect de l'identité locale et encouragement de sa transmission
 - . Environnemental : préservation du patrimoine
 - . Économique : dynamisation des territoires et retombées économiques

Activités culturelles et pédagogiques

- Développer les actions de transmission et de médiation en direction du grand public et particulièrement des scolaires (du primaire à l'université)
- Faciliter l'émergence de rencontres avec les différents domaines artistiques (musical, pictural...)

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La cotisation annuelle s'élève à 500 €. Compte tenu des compétences et de l'engagement de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors dans la mission oenotourisme menée avec la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble et l'Interprofession du vin de Cahors, il est opportun d'adhérer à cette association pour entre autres, bénéficier de son réseau.

Après acceptation de notre candidature et de l'adhésion, la Route des Vins des Pontifes (baptisée Iter Vitis Pontificum®), portée par l'AEFO (Association Européenne de Formation à l'Oenotourisme) et Iter Vitis, sera ouverte au territoire.

Il s'agit d'une démarche collaborative de recueil, de partage et de diffusion des connaissances qui vise à faciliter les multiples interrelations entre tourisme, culture et patrimoine viticole.

La route des vins des Pontifes, s'ouvre aux entités porteuses de cet héritage et de cette histoire, au travers d'"étapes Iter Vitis Pontificum®".

Dans les premières actions, un symposium destiné aux professionnels, est organisé à Cahors les 15 et 16 septembre 2016, sur le thème du paysage culturel viticole, son intégration dans la dynamique touristique, abordant l'oenotourisme dans sa dimension opérationnelle : stratégie, marketing, gestion des ressources locales, interprétation du patrimoine, promotion et communication.

Cette manifestation place l'appellation Cahors et notre territoire au centre d'échanges entre professionnels : entreprises et opérateurs du secteur viticole, du tourisme et de la culture, collectivités et responsables de développement territorial, universitaires et étudiants.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'adhésion à Iter Vitis, ainsi que la charte Iter Vitis Pontificum® ;
- b- Le versement de la cotisation de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE